

# En direct : condamnée en appel, Marine Le Pen pourrait se présenter à la présidentielle de 2027

FRANCE

Publié le : 07/07/2026 - 06:30 Modifié le : 07/07/2026 - 14:29

Partager

Animé par : Romain BRUNET



Marine Le Pen, députée du Rassemblement national (RN), arrive aux côtés de dix autres prévenus reconnus coupables de détournement de fonds du Parlement européen, au tribunal de Paris situé sur l'île de la Cité, à Paris, en France, le 7 juillet 2026. REUTERS - Sarah Meyssonnier

**La cour d'appel du tribunal de Paris a rendu mardi son jugement dans l'affaire des assistants parlementaires des eurodéputés du Front national : Marine Le Pen est condamnée à trois ans de prison, dont un an sous bracelet électronique, et à 15 mois ferme d'inéligibilité.**

Fin du suspense. La cheffe de file de l'extrême droite française, Marine Le Pen, a été condamnée, mardi 7 juillet, à trois ans de prison, dont un an sous bracelet électronique, et à 15 mois ferme d'inéligibilité, par la cour d'appel du tribunal de Paris dans l'affaire des assistants parlementaires des eurodéputés du Front national (devenu Rassemblement national en 2018). Le jugement lui permet une éventuelle candidature à l'élection présidentielle de 2027.

## RÉSUMÉ

■ [Marine Le Pen pourra-t-elle se présenter à l'élection présidentielle 2027 ?](#)

■ [Le jugement attendu dans l'après-midi](#)

■ [Jordan Bardella "prêt à assumer les conséquences" du jugement](#)

■ [Marine Le Pen arrive au palais de justice pour l'annonce de la décision](#)

■ [Marine Le Pen, condamnée à 15 mois ferme d'inéligibilité, peut a priori être candidate à la présidentielle](#)

**dans 2 minutes**

### Marine Le Pen quitte le palais de justice sans déclaration

Marine Le Pen, condamnée en appel au procès des assistants d'eurodéputés RN mais éligible à la présidentielle de 2027, a quitté le palais de justice sans faire de déclaration après l'annonce de la décision, ont constaté des journalistes de l'AFP.

La députée RN, qui doit s'exprimer mardi soir au JT de 20H de TF1, a tenu un colloqu岸ule avec ses avocats avant de quitter le palais de justice de l'île de la Cité.

Elle doit ensuite se rendre dans les locaux du RN dans le 16e arrondissement où une réunion doit se tenir avec les instances du parti.

2

**il y a 20 minutes**

### Marine Le Pen sera-t-elle candidate en 2027 ?

Condamnée à 45 mois d'inéligibilité, dont 30 avec sursis, Marine Le Pen peut a priori être candidate à la présidentielle de 2027, mais la cour d'appel de Paris l'a aussi condamnée à un an de bracelet électronique.

Or, la cheffe de file de l'extrême droite avait conditionné sa candidature à l'absence de condamnation au port d'un bracelet. Elle doit s'exprimer au journal de 20h de TF1.

9

PUBLICITÉ

**il y a 27 minutes**

### Marine Le Pen, condamnée à 15 mois ferme d'inéligibilité, peut a priori être candidate à la présidentielle

Marine Le Pen a été condamnée en appel à trois ans de prison, dont un an ferme aménageable sous bracelet électronique, et à une peine de 45 mois d'inéligibilité dont 30 avec sursis pour détournement de fonds publics dans l'affaire des assistants parlementaires du Front national (ex-RN).

18

**il y a 30 minutes**

### Marine Le Pen jugée coupable en appel

47

**il y a 38 minutes**

### "Des faits particulièrement graves", selon la présidente de la cour d'appel

La présidente de la cour d'appel de Paris, Michèle Agi, évoque "des faits particulièrement graves" au regard des sommes détournées et de la durée du détournement de fonds.

9

**il y a une heure**

### Le point avec notre envoyé spécial au siège du Rassemblement national

2

**il y a une heure**

### Début de l'audience au palais de justice

2

PUBLICITÉ

**il y a une heure**

### Arrivée des proches de Marine Le Pen

Avant Marine Le Pen, plusieurs de ses proches, dont Jean-Philippe Tanguy, Jean-Paul Garraud, Laure Lavalette ou Caroline Parmentier, étaient eux aussi arrivés à la cour d'appel.

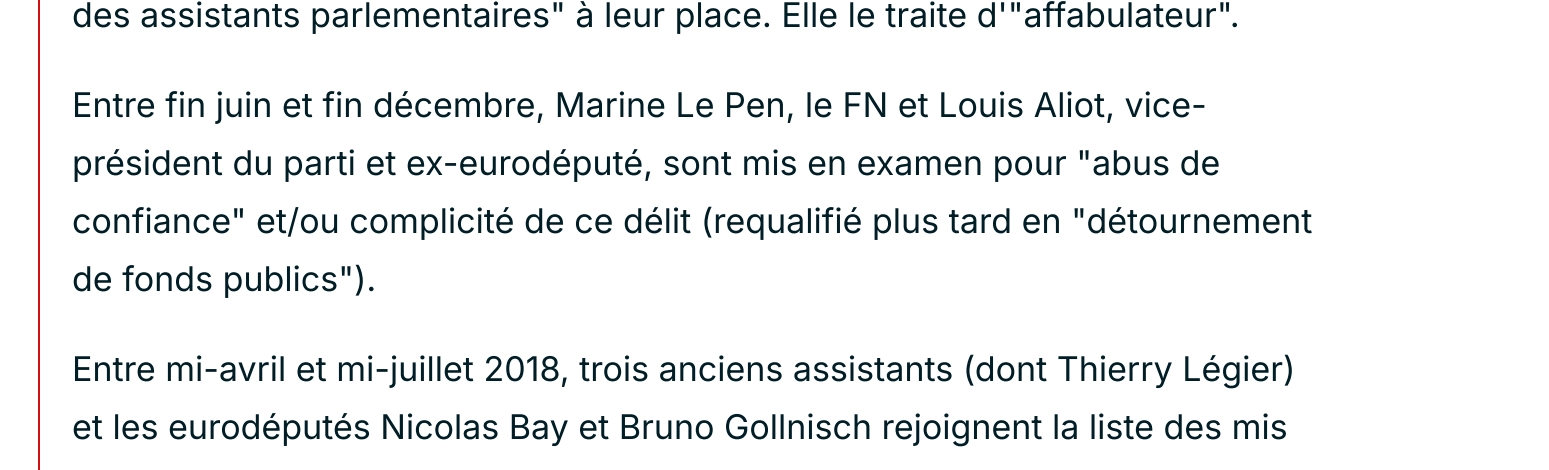


Photo : Julien de Rosa, AFP

0

**il y a une heure**

### Marine Le Pen arrive au palais de justice pour l'annonce de la décision

Marine Le Pen est arrivée peu avant 13h15 au palais de justice de Paris où doit être annoncée la décision en appel au procès des eurodéputés du RN, décisive pour son avenir politique.

La députée RN, vêtue d'une veste rose pâle, d'un haut blanc et d'un pantalon noir, a glissé "ça va, ça va" à un interlocuteur qui lui demandait comment elle allait à son entrée dans la salle d'audience. À 13h30 doit commencer la lecture de la décision, qui pourrait l'empêcher de concourir à l'élection présidentielle de 2027.

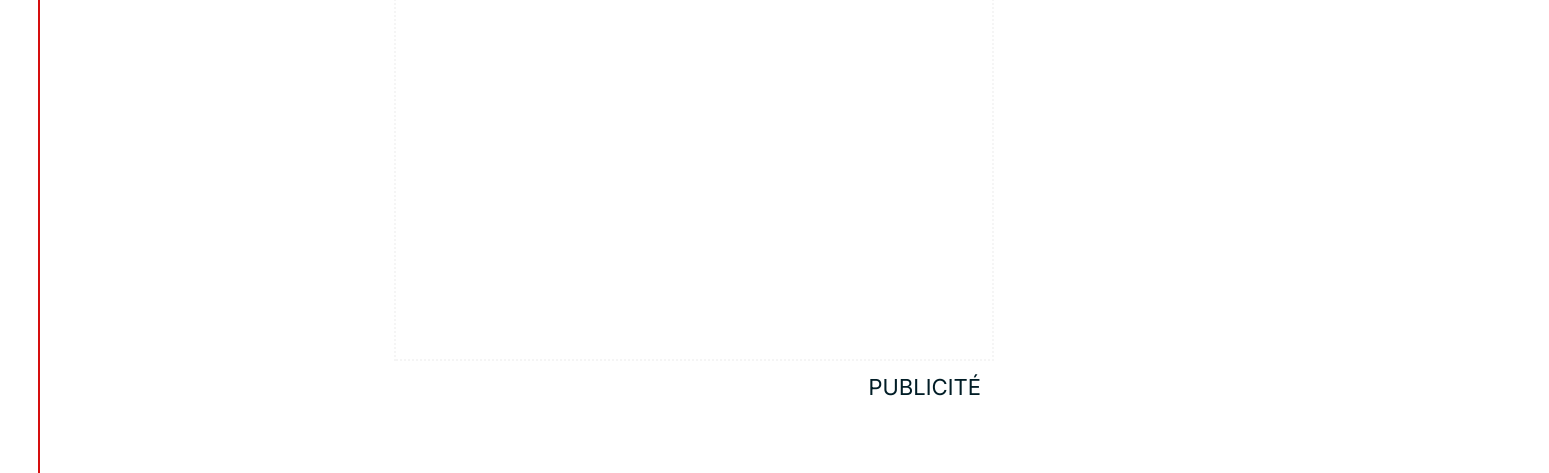


Photo : Kenzo Tribouillard, AFP

2

**il y a 2 heures**

### Ce qu'il faut retenir du procès en appel de Marine Le Pen

1

**il y a 2 heures**

### Au RN, les témoignages de soutien se multiplient

Laure Lavalette, Laurent Jacobelli, Julien Sanchez, Aleksandar Nikolic, Sébastien Chenu... Les élus du Rassemblement national et autres proches de Marine Le Pen multiplient depuis hier les témoignages élogieux sur X.

0

**il y a 2 heures**

### 6/ Inéligibilité immédiate

Le 31 mars 2025, tous sont déclarés coupables d'avoir mis en place un "système" pour payer des salariés du parti avec l'argent du Parlement européen pour un préjudice économique évalué au final à 3,2 millions d'euros, une fois déduit 1,1 million d'euros de fonds indûment versés mais déjà remboursés par une partie des prévenus.

Marine Le Pen est condamnée à quatre ans d'emprisonnement dont deux ferme, 100 000 euros d'amende et une peine d'inéligibilité de cinq ans avec exécution immédiate. Elle, le parti et onze autres prévenus, notamment le maire de Perpignan Nicolas Aliot, l'eurodéputé Nicolas Bay et le cadre historique Bruno Gollnisch, font appel.

À l'issue de ce deuxième procès, le parquet général requiert contre Marine Le Pen, le 3 février 2026, quatre ans d'emprisonnement dont trois avec sursis et possibilité d'aménager la partie ferme sous bracelet électronique, 100 000 euros d'amende et cinq ans d'inéligibilité. La cour d'appel rend sa décision aujourd'hui.

0

PUBLICITÉ

**il y a 2 heures**

### 5/ Deux mois de procès

L'enquête est close en février 2022 et, le 8 décembre 2023, les juges d'instruction financiers ordonnent le renvoi devant le tribunal correctionnel de Paris de Marine Le Pen, Jean-Marie Le Pen, du RN et de 25 autres personnes.

Le procès se tient du 30 septembre au 27 novembre 2024. Sans l'ex-patriarche de l'extrême droite Jean-Marie Le Pen, "pas en état" d'être jugé selon une expertise médicale ordonnée par la justice (il décédera le 7 janvier 2025), tout comme l'ex-eurodéputé frontiste Jean-François Jalkh.

0

**il y a 2 heures**

### 4/ Subvention saisie

Le 28 juin 2018, les juges d'instruction parisiens saisissent 2 millions d'euros de subventions publiques qui devaient être versés le mois suivant au parti. Ce dernier, qui vient de changer de nom pour devenir Rassemblement national, crie à l'"assassinat politique" et fait appel.

Les juges estiment alors avoir "réuni de nombreux indices" montrant que le parti, "de manière concertée et délibérée, a organisé le système de détournement de ces fonds européens à son profit". Trois mois plus tard, la cour d'appel de Paris ramène la saisie à 1 million d'euros.

Le 5 février 2019, c'est au tour de Yann Le Pen, soeur de Marine Le Pen et ex-assistante parlementaire de Bruno Gollnisch, d'être mise en examen puis, le 13 septembre, celui de son père et fondateur du parti, Jean-Marie Le Pen.

0

**il y a 3 heures**

### 3/ Mises en examen

En février et mars 2017, deux premiers assistants, Catherine Griset et Charles Hourcade, un temps recensé comme graphiste du FN à Nanterre, sont mis en examen pour recel d'abus de confiance.

Le 17 mars, l'eurodéputé Aymeric Chauprade, ex-FN, assure à L'Express que Marine Le Pen, alors présidente de son parti, a demandé en juin 2014 aux nouveaux eurodéputés FN de lui "donner une délégation pour embaucher des assistants parlementaires" à leur place. Elle le traite d'"affabulateur".

Entre fin juin et fin décembre, Marine Le Pen, le FN et Louis Aliot, vice-président du parti et ex-eurodéputé, sont mis en examen pour "abus de confiance" et/ou complicité de ce délit (requalifié plus tard en "détournement de fonds publics").

Entre mi-avril et mi-juillet 2018, trois anciens assistants (dont Thierry Légier) et les eurodéputés Nicolas Bay et Bruno Gollnisch rejoignent la liste des mis en examen.

0

**il y a 3 heures**

### 2/ 1,1 million d'euros à rembourser

En août 2016, l'OLAF rend son rapport et, en octobre, le Parlement européen réclame à Marine Le Pen près de 340 000 euros, somme correspondant aux salaires versés à deux de ses assistants parlementaires (sa collaboratrice Catherine Griset et son garde du corps Thierry Légier). Elle les remboursera en 2023.

Le Parlement lancera des procédures de recouvrement pour un total de 1,1 million d'euros concernant six eurodéputés FN, dont Jean-Marie Le Pen (320 026 euros) et Bruno Gollnisch (275 984 euros).

Une information judiciaire est ouverte à Paris pour escroquerie en bande organisée, abus de confiance, faux et usage de faux et travail dissimulé.

0

**il y a 3 heures**

### 1/ Soupçons de fraude

Le 9 mars 2015, le Parlement européen annonce avoir saisi l'Office anti-fraude de l'UE (OLAF) d'éventuelles irrégularités concernant des salaires d'assistants d'eurodéputés FN. Payés sur des fonds européens, 20 d'entre eux sont soupçonnés de travailler uniquement ou en partie pour la formation politique d'extrême droite.

En parallèle, le parquet de Paris ouvre le 24 mars une enquête préliminaire.

0

PUBLICITÉ

**il y a 3 heures**

### L'affaire des assistants d'eurodéputés FN : rappel des faits en six étapes

Voici les principales étapes de l'affaire des assistants parlementaires européens du Front national, dans laquelle la cour d'appel rend sa décision à partir de 13h30 à l'encontre de Marine Le Pen, son parti et 11 autres personnes.

1

**il y a 3 heures**

### Marine Le Pen invitée du 20h de TF1

La patronne des députés du Rassemblement national compte réserver ses réactions au jugement et sa décision pour 2027 au journal télévisé de TF1.

0

Afficher plus de messages

Avec AFP et Reuters

## À LIRE ENSUITE



**"Je n'ai pas peur" : à six jours de son jugement, Marine Le Pen se veut sereine**

FRANCE



**Détournement de fonds européens : perquisitions en cours notamment au Rassemblement national**

FRANCE

## CONTENUS SPONSORISÉS

## LES PLUS LUS

**1** Mondial 2026 : la France maîtrise un Paraguay rugueu...  
RÉSUMÉ SPORTS

**2** Brésil - Norvège : l'inévitable Haaland assomme les...  
SPORTS

**3** Paraguay - France : les Bleus se sortent du piège paraguayen ...  
SPORTS

**4** Mondial 2026 : Trump a contacté la Fifa pour faire lev...  
SPORTS

**5** Le Hamas dissout ses instances dirigeantes dans la...  
MOYEN-ORIENT

**6** Mondial 2026 : Haaland terrasse le Brésil et envoie la...  
RÉSUMÉ SPORTS

## Mots-clés associés à l'article

- France
- Politique française
- Justice
- Marine Le Pen
- Rassemblement national
- Élection présidentielle française

DANS L'ACTUALITÉ

Mondial 2026 Football Live Coupe du monde France États-Unis

À PROPOS DE FRANCE 24

Qui sommes-nous ? Déontologie et transparence Nous rejoindre Contacter France 24 Signaler un problème dans nos contenus

LES SITES FRANCE MÉDIAS MONDE

RFI Apprendre le français MCD ENTR CFI France Médias Monde

À L'INTERNATIONAL

Algérie Belgique Espace Presse Publicité Canada Congo Côte d'Ivoire Etats-Unis Vente de contenus



FRANCE

EUROPE

AFRIQUE

AMÉRIQUES

ASIE-PACIFIQUE

MOYEN-ORIENT

À la une

Direct TV

En continu

Replays

À la une

Direct TV

En continu

Replays